

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°2022283CS0304

Comité Syndical du 10 octobre 2022

Date de convocation : 26 septembre 2022
Date d'affichage : 11 octobre 2022

OBJET : Budget principal 2022 : décision modificative n°3.

L'an deux mille vingt-deux, le dix du mois d'octobre à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'Espace Paul Dambier, rue des Bouvreuils à Champniers, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : en l'absence de Monsieur Jean REVEREAULT, Monsieur Claude CHARRIER, délégué titulaire du Secteur Intercommunal d'Energies n°15 de Mérignac, est désigné secrétaire de séance.

Nombre total de délégués :	74
Quorum :	38
Nombre de délégués présents au moment du vote :	54
Nombre de procurations au moment du vote :	5

Le Président demande à Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Service de présenter ce point à l'ordre du jour.

Laure GAUTHIER expose :

- Que la proposition de décision modificative n°3 du budget principal 2022 est la suivante :

Code INSEE	SDEG 16 BUDGET SDEG 16	DM n°3 2022
------------	---------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Décision modificative n°3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-60612-01 : Énergie - Électricité	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6161-01 : Assurance multirisques	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6184-01 : Versements à des organismes de formation	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6233-01 : Foires et expositions	0,00 €	5 961,60 €	0,00 €	0,00 €
D-6247-01 : Transports collectifs	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6358-01 : Autres droits	0,00 €	150,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	19 611,60 €	0,00 €	0,00 €
R-6419-01 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	199 121,79 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	199 121,79 €	0,00 €	0,00 €
D-6817-01 : Dotations aux prov. pour dépréciation des actifs circulants	0,00 €	416,59 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	416,59 €	0,00 €	0,00 €
D-6521-01 : Déficit des budgets annexes à caractère administratif	0,00 €	28 400,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	28 400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-678-814 : Autres charges exceptionnelles	0,00 €	7 502,36 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	7 502,36 €	0,00 €	0,00 €
R-70388-816 : Autres redevances et recettes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00 €
R-74758-816 : Autres groupements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	46 876,80 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	46 876,80 €
R-751-01 : Redevances pour concessions, brevets, licences, ...	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32 650,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32 650,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	255 052,34 €	0,00 €	94 626,80 €
 INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	199 121,79 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	199 121,79 €
R-4912-01 : Provisions pour dépréciation des comptes de redevables	0,00 €	0,00 €	0,00 €	416,59 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	416,59 €
D-10222-01 : F.C.T.V.A.	0,00 €	194 674,68 €	0,00 €	0,00 €
R-10222-01 : F.C.T.V.A.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	73 030,00 €
TOTAL 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	194 674,68 €	0,00 €	73 030,00 €
D-13248-218-814 : EP - Vapeur de Mercure 2018	0,00 €	45,83 €	0,00 €	0,00 €
D-13248-270-814 : EP - Travaux neufs 2020	0,00 €	407,09 €	0,00 €	0,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

Code INSEE	SDEG 16 BUDGET SDEG 16	DM n°3 2022
------------	---------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Décision modificative n°3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-13248-271-814 : EP - Travaux neufs 2021	0,00 €	4 684,50 €	0,00 €	0,00 €
D-13248-272-814 : EP - Travaux neufs 2022	0,00 €	515,63 €	0,00 €	0,00 €
D-13248-277-814 : EP - Travaux neufs 2017	0,00 €	1 618,88 €	0,00 €	0,00 €
D-13248-278-814 : EP - Travaux neufs 2018	0,00 €	56,88 €	0,00 €	0,00 €
D-13248-279-814 : EP - Travaux neufs 2019	0,00 €	38,83 €	0,00 €	0,00 €
D-13258-278-814 : EP - Travaux neufs 2018	0,00 €	940,19 €	0,00 €	0,00 €
D-1328-369-816 : AE - Extensions et Raccordements 2019	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-1328-371-816 : CE - Extensions et Raccordements 2021	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-1328-9062-816 : Gaz Naturel - Juillac-Le Coq	0,00 €	173 191,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1321-361-816 : AE - Extensions et Raccordements 2021	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24 160,00 €
R-13258-372-816 : CE - Extensions et Raccordements 2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
R-1328-9062-816 : Gaz Naturel - Juillac-Le Coq	0,00 €	0,00 €	0,00 €	173 191,00 €
TOTAL 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	191 498,83 €	0,00 €	217 351,00 €
R-1641-01 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	125 394,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	125 394,00 €
R-2111-440-01 : Achats de terrains 2020	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24,60 €
TOTAL R 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24,60 €
D-2315-372-816 : CE - Extensions et Raccordements 2022	0,00 €	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2317-262-814 : EP - Sinistres sans Tiers 2022	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2315-35387-816 : RDE - FACE SF - Faible Section 2017	0,00 €	0,00 €	0,00 €	355,53 €
R-2317-271-814 : EP - Travaux neufs 2021	0,00 €	0,00 €	0,00 €	480,00 €
TOTAL 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	230 000,00 €	0,00 €	835,53 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	616 173,51 €	0,00 €	616 173,51 €
Total Général		871 225,85 €		710 800,31 €

(1) y compris les restes à réaliser

BUDGET PRINCIPAL 2022 - RECAPITULATIF

	Budget primitif 2022 + RaR 2021 + DM 2022 n°1 + DM 2022 n°2		DM 2022 n°3		Budget global 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	15 553 209,50	17 073 177,96	255 052,34	94 626,80	15 808 261,84	17 167 804,76
Investissement	59 352 394,90	59 352 394,90	616 173,51	616 173,51	59 968 568,41	59 968 568,41
Total	74 905 604,40	76 425 572,86	871 225,85	710 800,31	75 776 830,25	77 136 373,17
Différence	1 519 968,46		-160 425,54		1 359 542,92	

Le Président

Précise :

- Que l'intégralité de la décision modificative n°3 du budget principal 2022 était jointe aux convocations à la présente réunion.
- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et, si sa décision est favorable, de donner pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.
- Que pour rappel, les modalités de vote d'une décision modificative sont les suivantes : le budget est voté par nature :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - o avec les chapitres "opérations d'équipement".
 - o sans vote formel sur chacun des chapitres.

Concernant la décision modificative n°3 du budget principal 2022 telle que présentée et détaillée, le Président demande s'il y a des questions.

Aucune question n'est posée.

Le Président soumet donc la décision modificative n°3 du budget principal 2022 au vote.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

**59 voix pour
0 voix contre
0 abstention**

- **Approuve et adopte** la décision modificative n°3 du budget principal 2022 telle que présentée.
- **Donne pouvoir** au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif Poitiers, 15 rue Blossac - CS 80541 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Un recours administratif préalable peut être exercé dans le même délai.